APPROBATION du Jugement Impartial que l'Abbé des Fontaines a rendu en faveur des Poëtes de tous les Ordres qui ont celebré la Gloire de Sa Majesté.

DES Fontaines dont l'esprit vain
N'applaudit aucun Ecrivain,
Censeur Fâcheux qui tout rature,
Fleau de la Litterature,
Qui chez Roy, chez Guerin, ne trouves rien de beau;
Même crois de Phebus obscurcir le flambeau;
Qui ne vois point d'Auteur dont le discours ne cloche,
Ou qui soit exempt de reproche,
Qui frondes à tort, à travers:
Comment faut-il peindre des Vers
Qui soient jugés assez bons à ton goût,
Pour éviter une Satyre,
Dont tu cheris l'âfreux délire?

Voltaire, de Paris éprouve le dégoût:
Il est vrai qu'il eût fait beaucoup mieux de se taire:
Mais ceux, qui selon toi, n'ont pas fait de l'eau claire,
Peuvent te prouver sensément,
Qu'il n'en est point assurément,
Dont les eaux putrides & mal saines
Ne soient exemptes du poison
Qui domine dans ta raison
Et dans l'eau qui jaillit de tes sales Fontaines. *

* *Eâ qua es indole.*